

Je partage le scepticisme de beaucoup de Canadiens au sujet de la négociation de traités avec nos voisins du Sud. Il suffit de tenir compte de certaines des questions cruciales pour le Canada qui sont présentement en suspens pour admettre d'emblée l'importance d'une prudence élémentaire dans la négociation avec les États-Unis d'un autre accord qui pourrait tourner au vinaigre comme le traité sur les pêches au large de la côte est. Je voudrais parler de plusieurs de ces questions, notamment celle des pluies acides.

On lui a déjà accordé un très vif intérêt tant à la Chambre qu'en public au Canada comme aux États-Unis. Les spécialistes de l'environnement craignent certainement un accroissement de l'usage du charbon dans les centrales électriques des États-Unis parce qu'ils s'attendent à ce qu'il entraîne une hausse du taux d'acidité des pluies aux États-Unis et par conséquent, en raison des courants d'air remontant vers le Canada, une augmentation de 25 p. 100 chez nous des incidents attribuables aux pluies acides. Nous croyons donc que nous devrions discuter avec les États-Unis et leur demander de reconsidérer leur décision et de nous donner des assurances qu'ils n'autoriseront pas une augmentation aussi importante qu'ils l'avaient prévu dans l'usage du charbon.

Le pacte de l'automobile et le fait que les États-Unis refusent de le renégocier nous causent aussi des difficultés. La situation nous a valu un déficit de 3 milliards de dollars l'an dernier et on nous a confié une part très minime de la recherche et du développement. Il nous en faut plus au Canada si nous voulons employer nos techniciens et nos jeunes travailleurs qui espèrent gagner leur vie dans leur pays.

Il y a en outre le projet de dérivation Garrison. Beaucoup de mes collègues de l'Ouest poursuivent leurs démarches auprès du gouvernement pour voir si les Américains ne renonceront pas à ce projet qui va de l'avant au mépris des conséquences désastreuses qu'il aura sur l'industrie canadienne de la pêche dans les provinces des Prairies. La semaine dernière, une délégation de la Colombie-Britannique a manifesté son inquiétude au sujet de la vallée de la Skagit. Les deux derniers gouvernements de cette province n'ont pas réussi à convaincre les États-Unis d'abandonner leur projet d'inonder cette vallée de la Colombie-Britannique qui est une région touristique très importante ainsi qu'un parc national auxquels les résidents du sud de la partie continentale de Vancouver tiennent beaucoup.

Le traité sur les pêches sur la côte est encore dans les limbes. Les négociateurs du Canada et des États-Unis ont signé un traité qu'il leur a fallu deux ans pour mettre au point et dont l'objectif serait de protéger les pêcheurs des deux pays, d'instaurer une certaine stabilité dans l'industrie de la pêche de la côte est et d'appliquer un programme de gestion conjoint dans les régions litigieuses environnant le banc George. Il a fallu deux ans pour négocier ce traité et un mois pour le faire approuver par le gouvernement du Canada. Comme de nombreux députés le savent sans doute, le gouvernement l'a approuvé en mars 1979 et le comité des relations étrangères du Sénat américain ne l'a toujours pas ratifié. En fait, ce comité a fait savoir carrément au gouvernement du Canada qu'il ne le ratifierait pas tant que des amendements n'y auront pas été apportés.

Le Canada a déjà fait des compromis considérables pour en arriver à ce traité. Peu de gens savent que les pêcheurs canadiens de la côte est et de la côte ouest font concurrence

### *La pêche*

aux pêcheurs américains pour les mêmes ressources halieutiques. Dans les négociations relatives au traité sur la côte est, le Canada a laissé tomber des stocks considérables de pétoncle pour en arriver à une entente. Il fut un temps où les États-Unis n'avaient droit qu'à 10 p. 100 des stocks de pétoncles de la côte est. Après les négociations, ils avaient acquis des droits sur 26 p. 100 des stocks de pétoncles.

Les États-Unis ont augmenté leur contingent de leur propre chef, en doublant leur flotte et ils pêchent actuellement 40 p. 100 de pétoncles et non 26 p. 100 comme ils sont tenus de le faire aux termes du traité. Le Canada a déclaré qu'il ne négocierait pas la question des frontières et qu'il laisserait à l'arbitrage le soin de trancher sur cette affaire et qu'il en acceptait les conséquences. Nous sommes convenus de n'accepter aucune concession sur la morue ou l'aiglefin qui causaient également des difficultés à nos pêcheurs canadiens. Nous avons décidé de ne pas pêcher de hareng pendant trois ans, pour permettre la reconstitution des réserves.

Le Canada voulait en arriver à une entente permanente pour protéger ses pêcheurs et pour permettre à ces derniers de savoir quels investissements ils pouvaient faire et quelles variétés ils allaient pouvoir pêcher. Les États-Unis ont opté pour une période de dix ans et le Canada a accepté un nouveau compromis. Mais nous en sommes à un point où même cette entente n'est pas satisfaisante. Les États-Unis veulent réouvrir les discussions sur au moins cinq grandes questions dès que le Canada aura baissé ses revendications.

Nous avons fait connaître la position d'un certain nombre de députés en envoyant un comité interparlementaire le 23 juillet à Washington, aux États-Unis. A cette époque, les Américains nous ont dit, sans mâcher leurs mots, comme nous l'a dit du reste la semaine dernière le sénateur Claiborne Pell du Rhode Island, qu'ils n'étaient pas prêts à négocier sur la question. Les instances de tous les partis de la Chambre préconisaient toutes une ratification du traité par le comité sénatorial américain des relations étrangères.

En Colombie-Britannique, nous avons fait ce qu'on pourrait considérer comme un traité très important pour gérer les réserves de la côte ouest, afin de permettre au Canada d'organiser un programme de repeuplement des réserves très menacées du saumon de Californie et du saumon du Fraser. Toutefois, le parti Néo-démocratique voudrait faire certaines remarques et appeler le gouvernement à la prudence avant la ratification du traité. Nous voudrions poser sous forme de questions certaines des remarques qui ont été faites vendredi à la Chambre.

Avant que le gouvernement le ratifie, nous voudrions pouvoir débattre à la Chambre le traité relatif à la pêche sur la côte ouest afin de voir s'il est bel et bien dans l'intérêt des pêcheurs de saumon de la côte du Pacifique. Étant donné que le gouvernement n'a mis qu'un mois à ratifier le traité relatif à la pêche sur la côte est et que nous attendons depuis mars 1979 la ratification du Sénat américain, nous devrions nous assurer, avant de ratifier le traité portant sur la côte ouest et afin d'être sur un pied d'égalité, que le comité des relations extérieures du Sénat américain et le Sénat américain lui-même l'ont effectivement ratifié. Ce n'est pas ce qui s'est produit pour la côte de l'Atlantique et cela a entraîné pour les pêcheurs une perte de revenu à cause d'une baisse des prises. Par ailleurs, et cela est certainement tout aussi important, les pêcheurs souffriront des